

INFO *Rénovation énergétique*

RÉSIDENCE 1-3 RUE RENÉ CLÉMENT ET DU 8 RUE JEAN RENOIR • NOISY-LE-SEC

La participation
des locataires
aux travaux
d'économie
d'énergie

C'est quoi ?

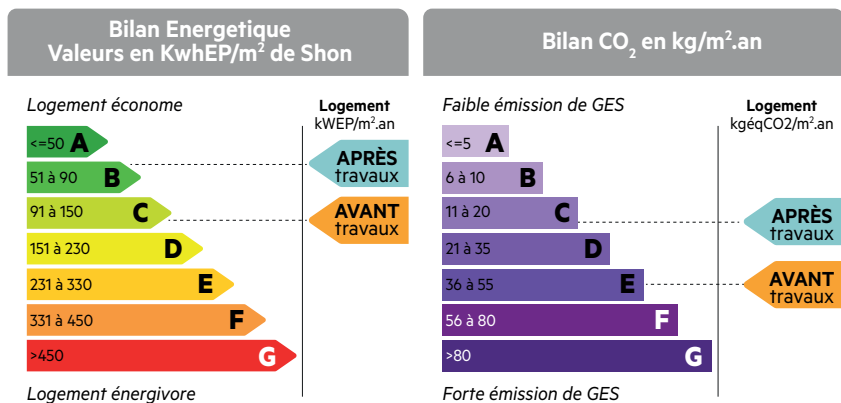


ICF HABITAT
LA SABLÈRE



Pourquoi

CES TRAVAUX SONT-ILS NÉCESSAIRES ET OBLIGATOIRES ?



La loi de Mobilisation pour le Logement et la Lutte contre l'Exclusion (dite Loi Molle) prend en compte les exigences du Grenelle de l'environnement voté en 2009. Cette loi impose la mise en œuvre de travaux pour amélioration

de la performance énergétique des logements tels que le vôtre. Pour des logements moins énergivores afin de réduire les factures de consommation d'énergie et c'est bon pour la planète !

Quels sont LES BÉNÉFICES POUR LES LOCATAIRES ?



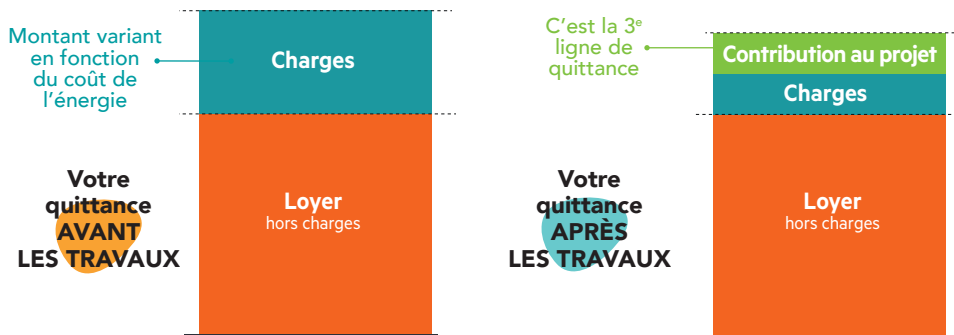
Plus de confort et de sécurité



Moins de dépenses d'énergie

Quels impacts

SUR VOS QUITTANCES ?



La loi Molle donne la possibilité pour le bailleur qui réalise des travaux d'économie d'énergie de réclamer au locataire une contribution pour le partage des économies de charges. Cette contribution figure dans la quittance de loyer

sur une ligne spécifique après celle concernant le loyer et les charges d'où son appellation de « 3^e ligne de quittance ». Cette contribution mensuelle est fixe et non révisable et applicable pendant 15 ans.

Comment va s'appliquer

LA 3^{ÈME} LIGNE DE QUITTANCE ?



A partir du premier mois APRÈS la fin des travaux



Cette charge est fixe pendant 15 ans



Le plafond est de 50 % des charges

Cette contribution mensuelle applicable sur 15 ans est fixe et non révisable.

Quelles conséquences

AURONT LES VARIATIONS DES PRIX DE L'ÉNERGIE ?

Le montant des charges pour le chauffage et la production d'eau chaude sanitaire dépend

- du **prix de l'énergie**
- de **votre consommation d'énergie**

Le prix de l'énergie va varier à la hausse ou à la baisse au fil du temps.

Les travaux d'économie d'énergie, eux, vont faire baisser votre consommation.

Ce qui est certain, c'est que vos charges seront plus élevées si les travaux d'économie d'énergie ne sont pas réalisés !

Pour faire

ENCORE PLUS D'ÉCONOMIE...



**J'aère mon logement
5 min matin et soir**



**Je règle mon
chauffage à 19°C**



**J'installe des
ampoules LED**



**J'utilise les
programmes éco
de mes appareils**



**J'éteins les lumières
quand je quitte
une pièce**